
Date de
convocation :
21 mars 2013
Date
d'affichage :
21 mars 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2013/14**

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

**L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE VINGT HUIT MARS à 20H30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de
Patrice PANNETIER, Maire

Objet :

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, P. BERQUET, B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, M. Y. GOUNOT, Mme G. MORGUE, MM. E. NIVET, N. NICOLAS,

**Redevances
d'occupation du
domaine public
– fixation des
tarifs**

Absentes excusées : Mme P. GISLE, pouvoir à Mme G. MORGUE
Mme S. GERMANICUS, pouvoir à M. D. DUMOULIN
Mme G. TILMANN, pouvoir à M. Y. GOUNOT

Absent : M. A. ROBLIN

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme I. JACQUES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités, en son article L 2122-22 et L 2333-84;

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2,

Vu ses délibérations n° 2008-65 du 25 septembre 2008 et 2011-139 du 26 avril 2011 fixant les tarifs des droits de stationnement,

Considérant la nécessité de compléter la délibération du 26 avril 2011 pour occupation du sol par l'emprise des baraques de chantier et tous engins analogues,

Ouï le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE sa délibération n° 2011-139 du 26 avril 2011.

DECIDE de fixer les tarifs d'occupation du domaine public tels que figurent ci-après :

| OBJET | MODE DE CALCUL | TARIFS TTC |
|--|---|------------|
| Baraques de chantier | 10 € / m ² / forfait semaine ** | 10 € |
| Echafaudages tous types | 7 € / m ² / mois* | 7 € |
| Bennes | 5 € / jour | 5 € |
| Dépôts de matériaux | 12 € / m ² / jour | 12 € |
| Terrasses ouvertes | 15 € / m ² / an | 15 € |
| Terrasses fermées | 20 € / m ² / an | 20 € |
| Véhicule de vente ambulante régulier (camion pizza ...) | 5 € / mois | 5 € |
| Autres marchands ambulants occasionnels (camion de vente....) | 20 € / jour | 20 € |
| Marchands ambulants à l'étalage | 10 € / jour* | 10€ |
| Cirque | 40 € / jour | 40 € |
| Occupation du domaine public ne présentant pas un caractère commercial ni sur le fond ni sur la forme « publicités rémunérées » | | Gratuit |

* tout mois commencé est dû

** toute semaine commencée est dûe

DIT que les modalités pratiques seront appliquées par voie de règlement.

Fait et délibéré à Châteaufort, 28 mars 2013



Le Maire

Patrice PANNETIER